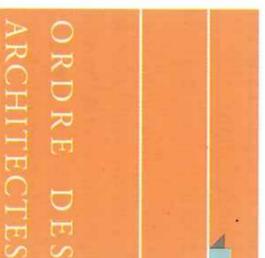


# édifice

JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE



C E N T R E

Depuis les élections, le CROA Centre et son bureau se sont mis en ordre de marche pour la mise en œuvre de ses actions, dans le respect de ses engagements et avec l'esprit de continuité du précédent Conseil. Mais le temps étant ce qu'il est, face aux difficultés concurrentielles et conjoncturelles que nous connaissons actuellement, nous devons être une force de propositions auprès des élus et de la profession.

Ma nouvelle gouvernance restera collégiale et chaque membre du Conseil sera étroitement associé à l'élaboration des décisions.

Mon nouveau mandat sera placé sous le signe de la proximité.

Ainsi, le 4 novembre dernier, une réunion a eu lieu avec les syndicats départementaux afin de définir les thèmes stratégiques des formations (statutaires et techniques) à mettre en place pour 2014 et, à cet effet, un calendrier annuel sera édité et diffusé à chacun d'entre vous.

La commission « communication » travaille actuellement sur l'organisation de rencontres départementales avec les conseillers et confrères, car nous sommes des « élus de terrain » qui ne saurions méconnaître les caractéristiques du tissu local.

En effet, c'est en étant rassemblés, unis et mobilisés que notre Conseil Régional pourra engager la profession dans une dynamique constructive auprès du Conseil National dont la vocation est, précisément, de réunir l'ensemble des architectes.

Confirmant ainsi les orientations adoptées lors de mon premier mandat, cette politique pourra être de nature à venir conforter l'assise de la profession, en interlocuteur indispensable et régulier des pouvoirs publics.

Frédéric SKARBEBK, Président du CROA Centre

## édito

### Composition du CROA Centre 2013/2016

<b>→ BUREAU</b>	<b>Président :</b> SKARBEBK Frédéric, architecte DESA (45)	<b>Secrétaire :</b> PRIN Jean Pierre, architecte DPLG (18)	<b>Délégué dépt 37,</b> TRESBAILES Sandrine, architecte HMONP (37)
<b>Vice président :</b> LECONTE Eric, architecte DPLG (37)	<b>→ MEMBRES</b>	<b>Délégué dépt 18,</b> GAUCHERY Sylvain, architecte DPLG (18)	<b>Déléguée dépt 41,</b> HACHEM ELRAWAS Ghina, architecte DAL (41)
<b>Vice Président :</b> CORDIER Frédéric, architecte DESA (28)	<b>Délégué dépt 28,</b> SEMICRON François, architecte DPLG (28)	<b>Membre dépt 41,</b> VILLAMIL Arturo, architecte DFAWU (41)	<b>Délégué dépt 45,</b> VACONSIN Antoine, architecte DPLG (45)
<b>Trésorière :</b> PIRES Sylvie, architecte DPLG (36)	<b>Délégué dépt 36,</b> URTIAGA Pascal, architecte DESA (36)		

### Commission Communication

Dans le but, tant de tisser des liens de « proximité avec les conseillers et les confrères », que de « conforter l'installation de la profession en interlocuteur indispensable et régulier des pouvoirs publics », le travail de l'ensemble de l'équipe du CROA Centre s'organise pour le développement de différents outils au travers de la commission communication.

Parmi ceux-ci :

- des rencontres départementales entre le Président de l'Ordre et des délégués départementaux seront proposées avec les conseillers et confrères afin d'envisager, ensemble, les problématiques de la profession au quotidien
- la participation du CROA Centre aux manifestations locales afin de promouvoir la profession auprès des élus et du grand public,
- le développement de réunions d'information, ainsi que la proposition de formations adaptées à l'évolution de notre profession, notamment en association avec la Maison de l'Architecture du Centre,
- la continuation et la diffusion élargie du Journal de l'Architecture en Région Centre, Édifice,
- la réalisation et l'édition de fascicules, tel celui que vous pouvez trouver aujourd'hui « construire avec un architecte ».

En menant à bien chacune de ces actions, le CROA Centre souhaite mettre en œuvre des outils de communication à la fois interne et adaptée à des publics identifiés, qui s'inscrivent alors dans la durée.

Sandrine TRESBAILES, Conseillère du CROA Centre, en charge de la communication

**SOMMAIRE**

**P2** Actualités juridiques  
Ma Maison Eco  
Agenda

**P3** Tableau récapitulatif  
Actualités Départementales  
Formations  
Tableau observatoire

**P4** ArchiLecture, Hôpital Orléans La Source

Groupe -6 architectes



### UNE FEMME À LA TÊTE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES 2013

Catherine JACQUOT, architecte DPLG, ancienne conseillère du Conseil national a été élue présidente. Le Bureau se compose des personnes suivantes : François Rouanet et Denis Dessus : vice-présidents, Jean-Mathieu Collard : Secrétaire et Régis Rioton qui est maintenu dans ses fonctions de Trésorier.

## ➔ MARCHES PUBLICS

Dans le cadre d'une procédure adaptée, le maître d'ouvrage demande aux candidats de fournir un montant d'honoraires alors qu'aucune enveloppe financière ne figure dans les documents de la consultation

L'article 5 du Code des Marchés Publics dispose que :

« - La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence ou toute négociation non précédée d'un appel à la concurrence en prenant en compte des objectifs de développement durable. Le ou les marchés ou accords-cadres conclus par le pouvoir adjudicateur ont pour objet exclusif de répondre à ces besoins.

- Le pouvoir adjudicateur détermine le niveau auquel les besoins sont évalués. Ce choix ne doit pas avoir pour effet de soustraire des marchés aux règles qui leur sont normalement applicables en vertu du présent code. »

L'article 2 alinéa 2 de la loi MOP va plus loin et précise qu'il lui appartient notamment, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée,

- d'en déterminer la localisation
- d'en définir le programme
- d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle
- d'en assurer le financement.

Ainsi, le Code des Marchés Publics impose au Maître d'ouvrage de déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire. En effet, un programme explicite est nécessaire pour espérer obtenir des propositions pertinentes de la part des architectes. Il doit au moins comporter les données et les contraintes du site, les besoins, les attentes, les exigences concernant par exemple les délais et phasages de l'opération, l'annonce de l'enveloppe financière globale que le maître d'ouvrage peut consacrer à cette réalisation.

Pour calculer un montant d'honoraires cohérent, il est donc indispensable de connaître à minima le montant prévisionnel des travaux.

## MA MAISON ECO

### « Allez plus loin dans votre projet »

Pour la cinquième année consécutive, La Région Centre et l'Ademe organisent le concours « Ma maison ECO », dans le cadre d'un partenariat Etat/Ademe/Région. Il s'adresse à des particuliers, désireux de construire ou de rénover un logement performant sur le plan énergétique.

La deuxième session 2013, au jury de laquelle le CROA Centre était invité, a vu récompenser 5 projets sur les huit candidatures, préalablement sélectionnées par l'ADEME, leur octroyant tout ou partie de la prime prévue, (8 000 €), selon qu'ils remplissaient de manière satisfaisante les critères définis par le règlement de consultation.

Les projets étaient répertoriés en trois catégories :

## ➔ MARCHES PRIVÉS

Conséquences d'une mise en liquidation judiciaire d'une entreprise en cours de chantier

La mise en liquidation judiciaire d'une entreprise a pour effet d'interrompre l'exercice de ses activités. Celle-ci n'est donc plus en mesure de remplir ses obligations contractuelles qui découlent d'un marché. L'entreprise défaillante doit donc en informer le pouvoir adjudicateur en produisant une copie du jugement de liquidation judiciaire qui désigne le liquidateur. Le maître d'ouvrage doit ensuite adresser une mise en demeure au liquidateur de se prononcer sur la poursuite de l'exécution du contrat. Si le liquidateur confirme que l'entreprise n'est plus en mesure d'exécuter les prestations du marché ou en l'absence de réponse au bout d'un mois, le maître d'ouvrage est fondé à prononcer la résiliation de plein droit du marché sans indemnisation du titulaire conformément à l'article 46.1.2 du CCAO travaux.

La seule exception à la possibilité de résilier est la situation dans laquelle le prononcé de la liquidation s'accompagne d'une période de maintien de l'activité de l'entreprise auquel cas le liquidateur peut exiger l'exécution des contrats en cours. En cas de liquidation judiciaire d'une entreprise, l'architecte peut avec l'accord du maître d'ouvrage lancer une nouvelle consultation afin d'éviter un retard de chantier trop important, établir une pré-réception mentionnant les éventuelles malfaçons et établir le décompte de l'entreprise défaillante.

## ➔ EXERCICE DE LA PROFESSION

L'architecte doit-il être assuré s'il ne fait que des permis de construire ?

L'architecte doit être assuré. Il est tenu de souscrire une assurance professionnelle quelle que soit l'étendue de ses missions : que ce soit pour une simple mission partielle d'établissement du projet architectural ou pour une mission de conseil, même à titre gratuit.

La responsabilité décennale d'un architecte ne peut être engagée que pour des

désordres qui sont en lien avec la mission ou les travaux prévus au contrat qu'il a signé avec le maître de l'ouvrage.

• Ainsi un architecte ne sera pas jugé responsable de désordres issus d'une erreur de réalisation ou d'une intervention d'un autre prestataire lors de la phase de travaux si le maître d'ouvrage n'a confié à l'architecte qu'une simple mission partielle (conception des plans jusqu'au permis de construire par exemple)

• A contrario, la responsabilité décennale d'un architecte sera engagée, si les désordres apparus sur l'ouvrage ont pour origine un défaut de conception, alors même que l'architecte n'a été chargé que d'une mission partielle.

## ➔ ARCHITECTES, PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LES CONDAMNATIONS IN SOLIDUM

Afin de garantir les maîtres d'ouvrage contre l'insolvabilité des intervenants des marchés (maîtres d'œuvre, entreprises, sous-traitants), les architectes peuvent se voir condamnés à prendre en charge la part des autres constructeurs dans le cadre de condamnations in solidum, même si leur responsabilité n'est engagée que faiblement et même en l'absence de contrat avec les autres intervenants.

Il est donc important de se prémunir en insérant une clause limitant la responsabilité dans les contrats.

Voici la rédaction de la clause que l'Ordre vous engage à ajouter à vos contrats :

« L'architecte assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée.

Pour toutes les autres responsabilités professionnelles, il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération.

caractéristiques constructives spécifiques d'un bâti ancien - Un remède pire que le mal.

Peut-être serait-il judicieux à l'avenir de cibler davantage la typologie des projets à sélectionner, resserrer le cadre d'étude sur une époque, ou définir un procédé constructif particulier pour qu'une comparaison soit possible d'un cas à l'autre, et qu'une méthodologie de rénovation puisse être éprouvée, mise en avant, et servir de référence.

La récompense pourrait favoriser dans ce cas une démarche globale et pérenne pour « aller plus loin dans le projet » et reparler un peu d'Architecture.

**Antoine Vaconsin**, Conseiller CROA Centre.

\* <http://energies-centre.regioncentre.fr/home/appels-a-projets/ma-maison-eco.html>

L'architecte supporte les conséquences financières de sa responsabilité dans les limites des plafonds de garantie fixés dans son contrat d'assurance ».

L'ensemble des contrats types de l'Ordre vont être revus en ce sens.

Pour en savoir plus sur l'obligation in solidum, lisez l'article complet à paraître dans les Cahiers de la profession de décembre 2013.

## agenda de l'Ordre

**30 août 2013** [Chartres] : Réunion information pour l'accueil des HMONP dans les agences d'architecture

[F. CORDIER + F. SEMICHON]

**6 septembre 2013** [Paris] : CIAF [G. HACHEM]

**7 septembre 2013** [Contres] : Salon des Maîtres [G. HACHEM + A. VILLAAAML]

**11 septembre 2013** [Orléans] : Election du CROA

**13 au 15 septembre 2013** [Chartres] : Salon de l'Habitat [architectes du 28 + UNSFA 28]

**20 au 23 septembre 2013** [Orléans] : Salon de l'Habitat [architectes du 45]

**28 septembre 2013** [Châteaudun] : Salon des maîtres [F. CORDIER + F. SEMICHON]

**4 au 6 octobre 2013** [Tours] : Salon de l'Habitat [architectes du 37 + UNSFA 37]

**4 octobre 2013** [Poitiers] : Formation des nouveaux conseillers [A. VACONSIN + S. TRESBAILES]

**22 octobre 2013** [Orléans] : Jury de concours à l'ADEME [A. VACONSIN]

**7 novembre 2013** [Paris] : CIAF [G. HACHEM]

**19 au 21 novembre 2013** [Paris] : Salon des maîtres [F. SKARBEK - S. TRESBAILES - P. URTIAGA - A. VILLAAAML - S. PIRESI]

**29 novembre 2013** [Paris] : Commission des Finances au CNOA [S. PIRESI]

**5 et 6 décembre 2013** [Paris] : Conférence des Régions au CNOA [F. SKARBEK]

# Actualités départementales

## LOIR ET CHER

Déléguée :  
HACHEM ELRAWAS Ghina,

### La future agence Pôle Emploi de Romorantin construite en béton de chanvre

La Sem 3 Vals Aménagement et l'architecte Dominique Boite se sont attachés à un triple challenge : technique, environnemental et économique, soulignant qu'il est possible de construire un ERP avec de nouvelles techniques qui confèrent une consommation énergétique de moins de 40 %, à un coût identique à celui d'un chantier classique (budget : 1.230 M€).

Avec une toiture constituée de caissons en ouate de cellulose de 30 cm d'épaisseur et un support multicouche, une pompe à chaleur à absorption, une GTB de pilotage, la facture énergétique de ce bâtiment sera celle d'une maison pour 5 personnes !

## INDRE

Délégué :  
URTIAGA Pascal,

### Campus Centre, la CCI fait revivre le cœur historique de Châteauroux

L'ancienne manufacture de draps construite sous Louis XV, devenue le site Balsan, puis friche industrielle, vient d'être rachetée par l'agglomération et prise en charge par la CCI pour en faire son centre de formation « Campus Centre », qui vient d'accueillir à la rentrée de septembre, adultes en formation et ingénieurs en mécatronique. La réhabilitation, qui a duré 2 ans et coûté 15 M€, a été pilotée par les Cabinets d'architectes Atrium et ECA, et représente un bel exemple de préservation d'une architecture industrielle remarquable et de valorisation urbaine.

## CHER

Délégué :  
GAUCHERY Sylvain

### Une nouvelle Maison de la Culture

Afin de permettre à la Maison de la Culture de Bourges de continuer sa mission culturelle et conserver son

## FORMATIONS RÉALISÉES

[Juillet à Décembre 2013]

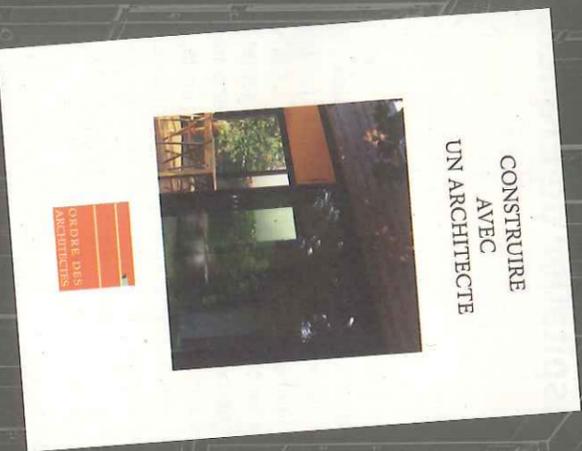
CONCERNANT LES FORMATIONS 2014  
UNE PLAQUETTE SPECIFIQUE SERA  
ADRESSÉE À CHACUN D'ENTRE NOUS.

<b>23 SEPTEMBRE</b>	➤ « CONDUITE DE CHANTIER » [M.A. Centre] - 26 personnes	<b>24 OCTOBRE</b>	➤ « RETRAITE » [CROA], 29 personnes
<b>8 OCTOBRE</b>	➤ « JOURNÉE D'INFORMATION AVEC LA CARSAT CENTRE AU CROA » 35 personnes	<b>21 NOVEMBRE</b>	➤ « RT 2012 ET ATTESTATIONS » [M.A. Centre] 27 personnes
<b>11 OCTOBRE</b>	➤ « ACOUSTIQUE » [M.A. Centre], 9 personnes	<b>27/28/29 NOVEMBRE</b>	➤ « ARCHICAD INITIATION » [M.A. Centre], 7 personnes
	➤ « GESTIONNAIRES » [CROA], 10 personnes	<b>16/17 DÉCEMBRE</b>	➤ « ARCHICAD INITIATION » [M.A. Centre], 7 personnes
		<b>9/10/11 DÉCEMBRE</b>	➤ « CRÉATION SITE INTERNET » [CROA], 9 personnes

## TABLEAU DE L'ORDRE

<b>Inscriptions Architectes</b>	• Isabelle DE WILDE (28), cessation d'activité
• Ivana RHO, associé (28)	• Emmanuel BOURGEOIS (28), cessation d'activité
• Julien JOFFROY, libéral (36)	• Pierre VINCENT (28), radiation administrative
• Ky Lam NGO QUOC, libéral (45)	
• Virginie DUCHIRON, Exercice exclusif d'une activité liée à l'architecture à titre individuel (37)	• SARL CAUDRON CHAUVET TREMEL (28), liquidation judiciaire
• Cécile BREGGARD, libéral (37)	• EURL APC (28), cessation d'activité
• Jean Claude TREMEL (28), cessation d'activité	
• Eddy MONTONATI, salarié (41)	• SARL ATELLIER PERE (37), liquidation judiciaire
<b>Inscriptions Sociétés d'Architecture</b>	• Arnaud CAMA (37), cessation d'activité
• SARL R Architecture (37)	• Philippe GOUAZÉ (37), Décès
• SASU Architecte et Urbanisme (28)	• Thomas LARROUMETS (37) - radiation administrative
• SARL Atelier AWI (45)	• EURL Michel PARMENTIER (37), dissolution
• SARL ARCHITTECH-PUR (36)	• Antoine LESTANG (41), cessation d'activité
<b>Transferts vers notre région</b>	• Pierre BLANCHARD, Associé, (37)
• Marc SORES, Libéral, (45)	• Jean Emile COUCKE (44), radiation administrative
<b>Transfert vers autre région</b>	• Jacques STEPHAN (45), cessation d'activité
• DOGAN Sezer, libéral, (Haute Normandie)	• EURL STEPHAN (45), cessation d'activité
<b>Radiations</b>	• Honorariat
• Anne DE CHOULOT (18), cessation d'activité	• Emmanuel BOURGEOIS, (28)
• Line ANDREU (18), radiation administrative	• Jean Claude TREMEL, (28)

### LE CROA MET À VOTRE DISPOSITION DES EXEMPLAIRES DE LA PLAQUETTE



## L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS PUBLICS - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS DU CROA AUPRÈS DES MAÎTRES D'OUVRAGE DEPUIS JUILLET 2013

Maîtres d'ouvrage		Objet		Observations (réponse MOA)	
45	Mairie	Création d'un restaurant scolaire à ST MAURICE SUR FESSARD		Maintien de la procédure sur avis association des maires	
41	SA JACQUES GABRIEL	Réalisation d'un programme de constructions neuves de 16 maisons individuelles à BLOIS		Pas de réponse	
45	VALLOGIS	Aménagement sous forme de maisons individuelles du clos Marc Sangnier + construction 70 logements à FLEURY LES AUBRAIS		Relance de la procédure	
36	EHPAD	Restructuration de l'EHPAD Georges Sand et création d'un accueil de jour à CHATEAURoux		Modification de la procédure	
28	HABITAT EURELIEN	Construction de locaux médicaux et de 15 logements à THIVARS		Ne reconsidère pas la procédure (soumis à l'ordonnance n°2005-649)	
41	Mairie	Réaménagement et extension de l'école primaire et maternelle et construction centre de loisirs à St Georges sur Cher		Les candidats n'auront pas à fournir de prestation architecturale	
37	Communauté de communes de la Touraine du Sud	Construction d'un espace multi accueil à Decartes		Pas de réponse	

Nos courtiers ont permis la rectification de procédures, voire l'annulation pure et simple de consultation litigieuse. N'hésitez pas à demander TRES VITE à l'ordre, via le secrétaire ou le délégué départemental, d'intervenir auprès du MOA concerné lors de présomption d'irrégularité de procédure ou de procédure abusive, telle que remise de prestation non indemnisée. La rapidité d'intervention est un gage d'efficacité pour défendre les intérêts de la profession. Il est également important de nous tenir informés des suites données à notre intervention, lorsque vous en avez connaissance, car malgré nos relances, certains MOA "oublient" de nous préciser quelle suite ils ont donné à nos observations.  
ERRATUM (parution EDIFICE n°45) : Communauté de Communes Touraine Nord Ouest - HOMMES (37) - Bâtiment pour accueil micro crèche - n° a pas modifié sa consultation ni prolongé le délai de remise des offres.

# Architecture

édifice

Journal édité par  
le Conseil Régional  
de l'Ordre  
des Architectes,  
44-46, quai Saint-Laurent  
45000 ORLÉANS  
Tel. 02 38 54 09 99  
Fax 02 38 42 04 23  
Réalisation : Force Motrice  
Photos : @architecture  
groupe-6 photographie 11h45  
@architecture groupe-6 photo-  
graphie Mathieu Ducros  
ISSN en cours  
<http://centrearchitectes.org>

**TYPE D'OPÉRATION :**  
Construction du Nouvel  
Hôpital d'Orléans (NHO),  
site de La Source

**MODE D'ATTRIBUTION :**  
Concours loi MOP

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :**  
C.H.R. d'Orléans

**CONDUCTEUR  
D'OPÉRATION :**  
ICADE Promotion,  
agence Ouest

**PROGRAMMISTE :**  
Hygée Consultants

**MAÎTRISE D'OEUVRE :**  
Groupe-6, architecte  
mandataire et économie

**INGÉNIERIE TECHNIQUE  
TCE :**  
Oger international et  
Artélia

**HQE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE :** Adret

**PAYSAGISTE :**

Brigitte Barbier

**SURFACE DO :**  
181 000 m<sup>2</sup> (hors parking  
silo 2), dont 4700 m<sup>2</sup> de  
restructuration

**CAPACITÉ TOTALE :**  
1 304 lits et places,  
22 salles de bloc  
opératoire,  
8 salles de naissance,

6 laboratoires spécialisés,  
20 800 m<sup>2</sup> d'espaces verts

**COÛT TRAVAUX**  
(lot séparés dits  
« macro-lots ») :  
331 M€ HT  
(valeur juillet 2009)

**CALENDRIER :**  
Lauréat du concours en  
novembre 2006

Début du chantier :  
1<sup>er</sup> trimestre 2010  
Livraison « pôle A » :  
mai 2013  
Fin des travaux : 2015



## Nouvel hôpital

**Lauréat en 2006 du concours en loi MOP, Groupe-6 réalise aujourd'hui le Nouvel Hôpital d'Orléans (NHO), plus grand chantier hospitalier de France.**

Le NHO est assurément l'un des projets les plus ambitieux du secteur hospitalier en France : 1<sup>er</sup> CHR certifié HQE pour les phases « programme » et « conception » [féférentiel spécifique pour les bâtiments de santé], il a obtenu le label THPE et vise la certification HQE « réalisation ». Il sera livré en 2015. Un premier pôle, livré en mai 2013, accueille les soins de suite, la cuisine centrale, les logements d'internes et les crèches, et a été mis en service à l'automne. Pour développer ce projet complexe à ce niveau d'exigence, Groupe-6 a été largement soutenu par le maître d'ouvrage et la municipalité d'Orléans qui souhaitaient faire du NHO une réalisation hospitalière exemplaire.

Le projet du Nouvel Hôpital d'Orléans (NHO) est né du regroupement sur un site unique de deux sites distincts - l'hôpital Porte Madeleine (datant du XVIII<sup>e</sup> siècle) situé en centre-ville, et l'hôpital de La Source à 10 km au sud de la Loire. L'opération prévoit ainsi la construction du NHO de 181 000 m<sup>2</sup>, la restructuration de 4 700 m<sup>2</sup> de construction existante, et la démolition à terme d'une partie des bâtiments présents. Appartenant à une nouvelle génération d'équipements de santé aux dimensions exceptionnelles, le NHO

hébergera au total 1 300 lits et 2 500 places de stationnement.

Le projet du NHO répond aux aspirations d'une ville en pleine mutation. Repère lisible, marquant avec son ellipse identifiable l'entrée sud de l'agglomération, le NHO devient un équipement structurant du quartier de La Source, en pleine évolution. Desservi par le nouveau tramway, l'accès au centre hospitalier est aisé.

Organisé autour d'un triangle fédérateur, le projet du Groupe-6 affiche une morphologie compacte et lisible : les pôles d'hébergement le long de l'avenue de l'hôpital forment son assise ; le pôle mère-enfant elliptique, son articulation ; le plateau technique le long de la RN 20, son second coté, alors que les parkings au nord referment l'ensemble. Au coeur du triangle, un jardin-verger prendra place sur le site de l'ancien hôpital une fois démolit. Structuré en unités distinctes (cinq pôles d'hébergement et un plateau technique), avec une rue centrale de près de 400 m de long sur deux niveaux, rythmée de patios et de puits de lumière, le NHO est conçu sur sept niveaux dont cinq en superstructure. Il développe une architecture horizontale, animée et fragmentée, évitant l'effet de bloc, pour mieux

dialoguer avec les constructions basses des quartiers résidentiels environnants.

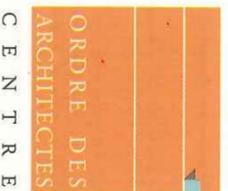
Conçu d'après les principes de la nouvelle gouvernance hospitalière définissant les « pôles » d'activité clinique et médico-techniques, le NHO est ainsi divisé d'Est en Ouest en cinq grands pôles d'hébergement : soins de suite et de réadaptation, médecine à fortes consultations, médecine, chirurgie, et mère-enfants. Une structuration horizontale standardisée facilite une mise en commun des moyens techniques, logistiques et humains, avec pour chaque pôle :

- Au rez-de-chaussée haut, un plateau regroupant les consultations externes, les services d'accueil et d'admissions.
- Au niveau 1, les hôpitaux de jours.
- Aux niveaux 2, 3 et 4, les hébergements.

Le NHO représente aussi une aventure de construction exceptionnelle : rassemblant au plus fort de la construction plus de 150 personnes côté encadrement, et près de 800 personnes sur un site équipé de 11 grues, le chantier du NHO a nécessité une organisation spécifique et exemplaire pour tenir les objectifs des chifres HQE : un contrôle d'accès rigoureux (clôture, entrée par badge et contrôle biométrique), une organisation limitant les nuisances pour l'hôpital actuel (construction de deux parkings silos de 1000 places ; limitation des poussières, contrôle des risques sanitaires), la limitation du bruit par l'utilisation de béton auto-plaçant, la gestion des déchets (objectif de recyclage 60% des déchets).



maison de  
l'architecture



Rejoignez la communauté  
des professionnels de l'architecture

**MAFEO**

[www.mafcom.com](http://www.mafcom.com)

- 1 Analyser votre réseau professionnel
- 2 Régionaliser une carrière d'expert
- 3 Examiner des offres d'emploi professionnelles. Faire vos qualifications et enrichir vos témoignages.
- 4 Participer à des conférences
- 5 Consulter la conférence documentaire